



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALUEJOLS

Séance du 04 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatre avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Valuéjols, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Christophe VIDAL

**Présents :** Jean-Yves MODENEL, Benoit ALINC, Christophe VIDAL, Bernard AURIERE, Dominique LAFON, Sandrine BOSMET, Sandrine ANDRIEUX, Catherine PAGES-DELORME, Sébastien CROS  
Sébastien BONNET représenté par Christophe VIDAL, Benoit NAIRABEZE représenté par Bernard AURIERE

**Absents:** Lylian JUDON, Renée AMAGAT

**Date de convocation :** 28 mars 2023

**Nombre de conseillers :** 13

**Nombre de présents :** 9

**Votants :** 11

**Secrétaire de séance :** Benoit ALINC

**034 2023**

### **OBJET DE LA DELIBERATION Modification du tableau des effectifs**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Le Maire propose à l'assemblée délibérante,

- la création d'1 emploi d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, contractuel non permanent d'une durée d'un an à temps non complet à raison de 19 heures hebdomadaires annualisées, à la place d'un adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe titulaire.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01 avril 2023,

Filière technique :

Grade : adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe :   ancien effectif : 2  
  Nouvel effectif : 1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.



Certifié exécutoire  
Le Maire  
Christophe VIDAL  
Publiée et transmise le 04 avril 2023